



## REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 24 JANVIER 2013

Sous la présidence de Christian LAGRANGE, cette réunion s'est tenue le 24 janvier 2013 à 18 heures 30 au siège du CDOS 3, avenue Louis Laroche à Guéret.

### Assistaient à la réunion :

Denis CHANUDET, Pascal DARFEUILLE, Jean-Louis DEBELLUT, Jean-Luc GIRAUD, Philippe LAFRIQUE, Christian LAGRANGE, Gérard LESTERPT, Laurent MICOURAUD, Yves ORLIANGES, Gilles PEINAUD

### Absents :

Richard DROCOURT, Christine DUPUY

### ORDRE DU JOUR

1. Election du bureau
2. Les orientations 2013 (C.P.O.)
3. Questions diverses

\* \* \* \* \*

Le nouveau comité directeur comporte douze membres. Dix membres étant présents, le quorum est atteint et les membres présents à cette réunion peuvent délibérer.

### 1. ELECTION DU BUREAU

L'assemblée générale du 11 janvier 2013 a désigné Christian LAGRANGE au poste de président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse.

En application des statuts, les postes sont attribués aux membres suivants :

- Vice-présidents : Jean-Luc GIRAUD et Philippe LAFRIQUE ;
- Secrétaire : Jean-Louis DEBELLUT ;
- Secrétaire-adjoint : Denis CHANUDET ;
- Trésorier : Pascal DARFEUILLE

Jean-Luc GIRAUD transmettra le procès-verbal complet de l'assemblée générale du 11 janvier 2013 à Jean-Louis DEBELLUT afin qu'il soit transmis au CNOSF, au CROS et à la DDCSPP.

Pour le fonctionnement du compte ouvert auprès du Crédit Agricole de la Creuse, le président donnera procuration à :

- Pascal DARFEUILLE, trésorier du CDOS ;
- Jean-Luc GIRAUD, vice-président ;

### 2. LES ORIENTATIONS 2013 (C.P.O.)

Préalablement, Jean-Luc GIRAUD précise le mode de fonctionnement de la commission du CNDS et des obligations du CDOS.

Ainsi, environ 180 dossiers sont à examiner dans un délai très court et cette charge doit être répartie sur un nombre minimum de cinq personnes. Pour nous aider dans cette tâche, nous demanderons les tableaux récapitulatifs établis par la DDCSPP afin de ne pas recommencer une nouvelle saisie d'informations.

Il semblerait opportun que certains dossiers puissent être examinés en réunion du comité directeur. L'objectif est d'émettre un avis circonstancié dans un souci d'équité générale.

Dans un premier temps, le calendrier de la campagne s'établit comme suit :

- Le mercredi 30 janvier 2013 à 18 heures 30 : lancement de la campagne de subventions par des réunions d'information auprès des comités départementaux salle du Conseil Général à Guéret ;
  - Le mardi 12 février à 18 heures 30 : salle n°2 de l'ancienne mairie à La Souterraine ;
  - Le jeudi 14 février à 18 heures 30 : salle de la bourse du travail à Aubusson ;
- Le vendredi 22 mars : date limite de dépôt des dossiers à la DDCSPP ou au Conseil Général ;
- Le lundi 25 mars : envoi des dossiers aux comités départementaux ou aux ligues pour avis ;
- Le lundi 8 avril : retour des dossiers avec avis ;
- Du lundi 22 avril au vendredi 10 mai : rencontres avec les comités départementaux ;
- Fin mars-avril-début mai : instruction conjointe des dossiers par la DDCSPP, le Conseil Général et le CDOS ;
- Le mercredi 15 mai : Commission départementale des sports (concertation entre la DDCSPP, le Conseil Général, le CDOS et l'association des Maires et Adjointes de la Creuse) ;
- Le lundi 24 juin : Assemblée plénière du Conseil Général statuant sur les subventions départementales du Conseil Général ;
- Entre le 10 et le 18 juin : deuxième réunion annuelle de la commission territoriale du CNDS sur la répartition des aides proposées aux différents groupements sportifs départementaux et régionaux (CROS-CDOS, comités départementaux, ligues et comités régionaux) ;
- Avant fin juin : transmission au CNDS des décisions d'attribution de subvention et mise en paiement ;

Le président, ne pouvant assister à toutes les réunions de février, Denis CHANUDET se rendra à La Souterraine le mardi 12 février et Philippe LAFRIQUE à Aubusson le jeudi 14 février pour représenter le CDOS. Si Philippe LAFRIQUE ne peut se libérer de ses obligations, Christian LAGRANGE s'y rendra.

En ce concerne plus précisément la demande CNDS du CDOS, il convient d'établir un contrat pluriannuel d'objectif (C.P.O.). Préalablement, le bilan de la précédente convention devra être formalisé. Pour la nouvelle, il conviendra d'étudier la prorogation éventuelle des actions déjà entreprises. Une commission travaillera sur ce sujet. Elle établira un nouveau projet.

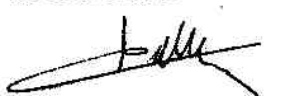
L'emploi d'un salarié sera à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion de bureau. Ses attributions et la durée de son temps de travail seront fixées.

### 3. QUESTIONS DIVERSES

Philippe LAFRIQUE propose d'honorer Patrick POITEVIN, Christine PETIT et André CHATEAUVIEUX pour leur investissement au sein du CDOS au cours des années passées.

Fait à Guéret, le 24 janvier 2014

Le secrétaire



Jean-Louis DEBELLUT

Le président



Christian LAGRANGE